

Téléservice Orientation en 2nde générale et technologique

1. Connexion au téléservice *(document joint : « Comment se connecter à scolarité service ? »)*

Le téléservice est accessible par le portail Scolarité Services. La connexion se fait au moyen d'un compte ATEN ou EduConnect ou FranceConnect :

⇒ Le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe.

⇒ Le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Après la connexion, il faut choisir ORIENTATION parmi les services proposés à gauche de l'écran

Page d'accueil du portail Scolarité Services :

Simulation d'accès à Scolarité services
Vous accédez en consultation seule à certaines informations liées à ce compte
Aucune modification ne sera effectuée

Bienvenue
Dernière connexion le 08/10/2020

SCOLARITÉ SERVICES

SERVICE EN LIGNE
ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous n'avez pas renseigné d'intention provisoire.
Cliquez sur SAISIR pour commencer.

SAISIR

Seule la consultation est disponible en mode simulation.

MON COMPTE

ACCUEIL

ORIENTATION

AFFECTATION APRÈS LA 3^e

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PAIEMENT DES FACTURES

BOURSE DE COLLÈGE

COLLEGE

CONTACT

SE DÉCONNECTER

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports 20.4.0.0.6

2. Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

⇒ il doit saisir au moins 1 intention ;

⇒ il peut saisir jusqu'à 11 intentions :

1^{ère} générale (et enseignements de spécialité), 1^{ère} technologique (et série), 1^{ère} préparant au BT métiers de la musique, accès à la voie professionnelle ;

⇒ seule la 1^{re} technologique peut être sélectionnée plusieurs fois ;

⇒ le rang détermine l'ordre de préférence ;

⇒ les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

Vous trouverez des informations sur les enseignements de spécialités en 1^{ères} ainsi que les 1^{ères} technologiques sur :

<https://fr.padlet.com/veroniquelebertvet/3tlo8cbc8usi1ifo>

<http://porte-normandie-lyc.spip.ac-rouen.fr/>

<http://www.horizons21.fr>

<https://www.onisep.fr/>

3. Validation des intentions provisoires

⇒ Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

⇒ Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

⇒ Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

1 Intentions provisoires **2** Choix définitifs **3** Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re générale
Enseignements de spécialité choisis : **MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES / ARTS PLASTIQUES / ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN / SCIENCES INGENIEUR (hors établissement)**

Intention 2 : 1re STI2D

Intention 3 : 1re STL

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

4. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

Écran de consultation des intentions provisoires



Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re générale

Enseignements de spécialité choisis : **MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES / ARTS PLASTIQUES / ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN / SCIENCES INGENIEUR (hors établissement)**

Intention 2 : 1re STI2D

Intention 3 : 1re STL

MODIFIER

La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme dans le mail récapitulatif des intentions saisies qu'il a reçu, il lui est indiqué qu'il doit se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions s'il souhaite apporter des modifications ; en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

5. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

1 Intentions provisoires **2** Choix définitifs **3** Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1re générale	Avis réservé
Enseignements de spécialité choisis : SC. ÉCONO. & SOCIALES / MATHÉMATIQUES / ARTS PLASTIQUES / ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN / SCIENCES INGENIEUR (hors établissement)	
Intention 2 : 1re STI2D	Avis favorable
Intention 3 : 1re STL	Avis favorable

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Les compétences restent à consolider dans certaines disciplines pour obtenir le passage en 1re générale.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant